

# Une impulsion nouvelle pour les énergies renouvelables

► **L'association Franches-Energies dévoile ses buts et ses projets** à deux semaines de l'assemblée constitutive.

► **Dynamiser le débat des énergies renouvelables, réaliser des projets participatifs** et offrir un service centralisé sont les principaux buts.

► **Collaborant avec six élèves de 11 S** de l'école secondaire de Saignelégier, les membres du comité provisoire espèrent en tirer un bénéfice mutuel.

Dans un contexte de transition énergétique et de crispation autour des éoliennes, la création de l'association Franches-Energies permettra de débloquer la situation dans le district. Le comité provisoire explique les tenants et aboutissants. «Nous ne voulons pas rester dans l'immobilisme installé par les nombreux moratoires communaux sur les éoliennes», annonce Ivan Godat, de La Bosse.

## Projets participatifs

Le but recherché est de développer des projets en commun. «Nous travaillerons sur les énergies renouvelables et sur les économies d'énergie. Nous nous sommes inspirés d'associations similaires telles qu'Energierégion Emmental. Ce n'est pas révolutionnaire, juste nouveau pour le district», complète Hanno Schmid, de Cerniéwillers.

Par la participation de nombreuses personnes dans un projet, le coût se révèle moins important et la distribution du risque plus large. «Il y a plusieurs freins à la transition énergétique privée: moyens financiers insuffisants, charges administratives trop importantes, etc. L'association est créée dans le but de limiter les obstacles et de trouver des solutions», explique Ivan Godat.

## Toit solaire et bois-énergie

Le premier projet est déjà en cours d'élaboration: un toit solaire photovoltaïque sur le bâtiment de la voirie, sis à la sortie de Saignelégier, en direc-

tion du Bémont. Il représente environ 900 m<sup>2</sup> et un potentiel de 150 000 kWh, soit une production nécessaire pour 35 à 40 ménages.

Les premières démarches auprès de la commune ont été effectuées. Il reste à trouver l'argent nécessaire au projet, soit 300 000 fr. Les privés ou entreprises pourront investir par part de 500 fr. Plus de détails seront donnés lors de l'assemblée constitutive.

Le bâtiment a été choisi pour son emplacement relativement central, «mais aussi parce que nous collaborons avec des élèves de Saignelégier. Le but est ensuite d'étendre les projets sur l'ensemble du district et à d'autres énergies, comme l'utilisation de bois-énergie indigène», indique Hanno Schmid.

## Production locale

Lors de la construction de ce bâtiment, le groupe BKW avait jugé la rentabilité insuffisante. «Nous serons un collectif à but non lucratif, nous n'aurons pas cette vision uniquement économique. Le but est de produire de l'électricité verte localement et d'éviter la production décentralisée», précise Annemarie Balmer, du Pata-

lours, présidente du comité provisoire. L'argent gagné payera les assurances, la maintenance ou sera réinvesti dans d'autres projets.»

Les élèves de la classe Option Projet Professionnel (OPP) de 11 S de l'école secondaire sont liés à ce projet, ainsi que leur enseignant Frédéric Boyer. «Nous effectuerons des recherches sur la consommation d'énergie aux Franches-Montagnes ou parlerons d'environnement», décrit-il.

Une élève réalisera une maquette qui servira à la présentation du projet. Les élèves définissent partiellement l'agenda. Il est prévu qu'ils participent à l'installation des panneaux solaires en mai ou juin 2017. «Ils sont intéressés», se réjouit Jérôme Willemin, de Lajoux. De plus, il rappelle que l'éducation construit la société de demain.

L'assemblée constitutive aura lieu le 27 septembre, à 20 h, au Centre de Loisirs de Saignelégier. Le comité provisoire y convie toute la population. «Nous n'avons pas de solutions, nous recherchons des idées, des compétences, pour créer une association la plus complète possible», conclut Hanno Schmid. **MARIE BOILLAT**



Le comité provisoire de Franches-Energies, sur la droite, accompagné des six élèves de la classe OPP et de leur enseignant, posant devant le bâtiment de la voirie communale. PHOTO MB